



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULON

Le mot du président | Jean-Michel Dubois-Verdier

En 2013, le tribunal administratif de Toulon continue d'afficher de bons résultats : il a jugé 3 428 affaires, soit plus que les 3 310 affaires enregistrées dans l'année. Ces résultats ont été obtenus alors même que les effectifs ont été réduits par rapport à 2012 et que le tribunal a été saisi d'un grand nombre de requêtes dans les contentieux sociaux (26% des entrées) et le contentieux de l'urbanisme (20% des entrées, dont de nombreux recours contre des plans locaux d'urbanisme). Le délai prévisible moyen de

jugement, qui demeure inférieur à un an (9 mois et 25 jours), est très satisfaisant. Par ailleurs, le tribunal s'inscrit dans le mouvement de modernisation de l'ensemble des juridictions administratives : mise en œuvre depuis décembre 2013, l'application Télérecours rencontre un succès certain au plan local, en permettant aux avocats et aux administrations d'échanger avec la juridiction requêtes, mémoires et pièces au sein d'un espace partagé.

CHIFFRES CLÉS  
2013

**3 310**  
affaires enregistrées

soit une baisse de **1%**  
par rapport à 2012

**3 428**  
affaires jugées

soit une baisse de **9%**  
par rapport à 2012

DÉLAI PRÉVISIBLE  
MOYEN DE JUGEMENT  
(EN MOIS)



**9m 25j**

C'est le délai prévisible  
moyen en 2013

Il était de **1 a 3 m et 4 j** en 2009

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES EN 2013  
PAR TYPE DE CONTENTIEUX

**27,2%**  
Autres

**17,3%**  
Urbanisme  
et aménagement

**11,8%**  
Police

**9,8%**  
Contentieux  
fiscal

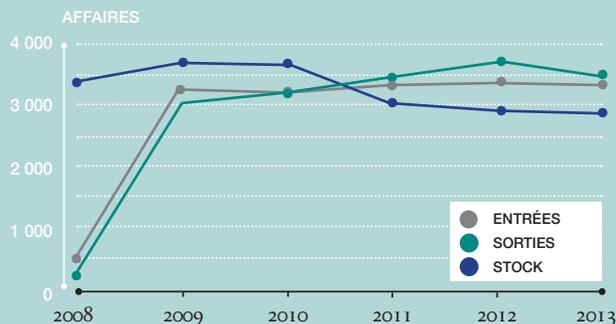
**5,9%**  
Étrangers

**12,4%**  
Fonction  
publique

**15,6%**  
Logement

Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

NOMBRE D'AFFAIRES  
EN DONNÉES NETTES\*  
(DEPUIS 2008)



\* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.